



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 6 juin 2022 à 20h (le caucus sera à 19h), au centre multifonctionnel, en présence pour les élus et les citoyens sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Avis de motion du règlement 157-2022
- b) Dépôt du projet de règlement 157-2022
- c) Adoption du rapport d'activité annuel 2021 du service de sécurité incendie
- d) Avis de motion du règlement 158-2022
- e) Dépôt du projet de règlement 158-2022 concernant l'entretien des systèmes de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux provenant des installations septiques
- f) Résolution pour le tracé des VTT sur notre territoire

Résolution numéro 74-2022

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 75-2022

Adoption du procès-verbal du mois de mai

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Nadeau, appuyé par Laval Breton et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du mois du 2 mai 2022 soit adopté avec dispense de lecture.

Avis de motion

M. Steve Houley conseiller (ère) :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 157-2022 étant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- dépose le projet de règlement numéro 157-2022 étant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP). Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du projet de règlement et renonce à sa lecture.

Résolution 76-2022

Dépôt du projet de règlement numéro 157-2022 (RHSPPPP)

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement numéro 157-2022 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Lehoux appuyé par Laval Breton et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE soit adopté le projet de règlement numéro 157-2022 présentant la nouvelle version du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Résolution 77-2022

Adoption du rapport d'activité annuel 2021 du service de sécurité incendie

ATTENDU la réception du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Steve Houley
ET RÉSOLU à l'unanimité
Que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2021.

Avis de motion

Mme Line Nadeau conseiller (ère) :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 158-2022 étant le règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
- dépose le projet de règlement numéro 158-2022 étant le règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet. Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du projet de règlement et renonce à sa lecture.

Résolution 78-2022

Résolution pour le tracé des VTT sur notre territoire

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que le trajet pour le passage des VTT sur le territoire de St-Sylvestre soit le suivant :

À partir du Rang Handkerchief, le rang Ste-Catherine sera emprunté sur toute sa longueur pour rejoindre le rang Ste-Marie O puis la rue Principale. De la rue Principale, on pourra rejoindre la route du Moulin jusqu'au relais des Montagnards. Sur toutes les artères empruntées, la visibilité de plus de 300m est respectée. Ce trajet sera valide annuellement.

Pour le tracé d'hiver, la route Clark sera utilisée pour se rendre au rang St-José au complet. Les ententes ont été signées avec les propriétaires terriens afin de se rendre à St-Elzéar. Le rang St-Jean sera utilisé pour se rendre à St-Patrice et le rang St-André pour se rendre à Ste-Agathe de Lotbinière.

Il est entendu que le dossier pourra être réévalué et réajusté en fonction des recommandations qui pourront être faites pour améliorer le tracé actuel.

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : Prochaine réunion le 28 juin

Loisirs : M. Simon Napert a fait les bacs à jardins. Il a offert les transports des bacs et des matériaux. Reconnaisants, nous tenons à le remercier. Fête familiale le 18 juin aux centre des loisirs.

Nous avons obtenu 500\$ de l'Unité régionale de loisirs de Chaudière-Appalaches pour l'achat de matériel sportif.

Comité famille et aînés (incluant MADA) : Dépôt de la subvention PRIMA (parcours d'exercice extérieur) 100 000\$ subventionné à 100%. La réponse viendra dans 7 à 10 mois. Pique-nique le 3 juin organisé par la Maison de la famille.

Tourisme Lotbinière : Le lancement officiel des Halte VR aura lieu le vendredi 17 juin. Nous participons au projet avec la Halte située au Pont couvert St-André et la Halte située sur la Route Beaurivage. Les pancartes officielles seront apposées d'ici là.

Culture et patrimoine : En février, Marie-France St-Laurent de la MRC nous a approché pour déposer notre candidature pour les Prix du Patrimoine de la Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale dans la catégorie Mise en valeur du patrimoine et paysage au pont couvert Saint-André. Nous sommes lauréats pour la catégorie « paysages ». Vous verrez probablement circuler dans les prochaines semaines la promotion de ce prix.

Ressources humaines : Le nouveau responsable des travaux publics est entré en poste et tout a bien

Centre multifonctionnel : Nous avons reçu le certificat de conformité concernant la sécurité incendie.

Matières résiduelles (RIGMR) : Rencontre pour le garage déjà faite. Le camion 2015 sera changé. La régie a procédé à l'achat d'un nouveau camion qui arrivera dans 2 ans.

Voirie et égout : Les déficiences sont presque toutes réglées dans la côte du village. Le grader passera vers le 20 juin et le calcium sera étendu par la suite. Les travaux sur Ste-Marguerite ont été faits. Des travaux d'ajustements sur St-André ont aussi été réalisés.

CCU : Il n'y a pas eu de rencontres dans le dernier mois.

Pompiers et sécurité civile : Le camion neuf arrivera d'ici quelques semaines

Corporation DÉFI : Rien de nouveau

Comité éolien : Rien de nouveau

Développement local : Le dernier terrain municipal à vendre a été annoncé dans le journal municipal. Les gens ont jusqu'au 4 juillet pour présenter leur projet.

MRC : La prochaine réunion sera le 8 juin.

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 79-2022

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 9292 au numéro 9323 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 21h09, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 juillet 2022

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par
mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux